

MAIRIE DE MIGNIERES

~ **SÉANCE DU 05 novembre 2015** ~

L'an deux mil quinze, le 5 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 26 octobre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes DEBANT-RIZZO, BLONDEAU, CHRISTEAUT.

Mrs GARNIER, CARRE, LEGER, LORIDE, LUTON, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, TESTAULT.

Excusés et pouvoirs : Mrs HENNEBERT, DAGONNEAU

Absente : Mme MARAIS

Secrétaire de séance : Mr LORIDE

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Avant l'ouverture de l'ordre du Jour, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les points abordés lors du Conseil d'Ecole ; et plus précisément les questions concernant la Municipalité sur les forfaits de cantine et la qualité des repas. Dans le cadre d'une amélioration de la qualité des repas, Monsieur le Maire informe de la venue d'une nouvelle diététicienne au niveau du Lycée EFAGRIR.

SUBVENTION FDAIC : Monsieur le Maire rappelle que la garderie se déroule actuellement sur deux endroits distincts et que bientôt les enfants seront regroupés sur un seul lieu. Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de mobilier pour l'aménagement de ce nouvel espace de garderie. Le Conseil Municipal de Mignières approuve l'achat de mobilier pour la GARDERIE/ACCUEIL PERISCOLAIRE et mandate Monsieur le Maire afin de solliciter à cet effet une subvention du Conseil Général d'Eure-et-Loir au titre du FDAIC 2016.

CONVENTION BLR : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de la Boucle Locale Radio, la collectivité est invitée à signer une convention tripartite entre la REG.I.E.S, Chartres Métropole et la Commune concernant les équipements radio installés sur le Château d'Eau de la commune.

Après débat, délibération et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer au nom de la commune.

PLATEFORME D'ACHAT COMMUNAUTAIRE : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de partenariat entre Chartres Métropole et la Commune de Mignières, dans le cadre du déploiement de la plateforme d'achat communautaire. Cet outil a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs publics, de permettre aux entreprises

une meilleure accessibilité et lisibilité des achats publics et de participer au maintien d'une croissance endogène sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention de partenariat, pour adhérer à cette plateforme d'achat communautaire et de mandater M le Maire pour la signature des actes s'y afférents.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Le Maire, rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes. Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-De désigner, un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : Le coordonnateur désigné est Mme MOUZE Sonia (agent de la collectivité)

-De créer 2 postes temporaires d'agents recenseurs et d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et en signer les contrats de recrutement.

Ces agents recenseurs percevront une indemnité de 850€ Cette indemnité sera soumise à CSG et RDS pour le travail effectué.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

NUMEROTATION : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de numéroter les futures constructions réalisées dans la rue de la Mairie. Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir la numérotation suivante :

Parcelle ZB 507 : 13 rue de la mairie

Parcelle ZB 508 : 15 rue de la mairie

Parcelle ZB 508 : 17 rue de la mairie

Parcelle ZB 508 : 19 rue de la mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de numéroter les futures constructions réalisées dans la rue du château d'Eau.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir la numérotation suivante :

Parcelles situées après le numéro 8 rue du château d'eau

Numéro 10 rue du château d'eau

Numéro 12 rue du château d'eau

Numéro 14 rue du château d'eau

CONVENTION CENTRE DE GESTION : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Commune de Mignières, dans le cadre des prestations facultatives. Cette convention-cadre définit les contours des prestations proposées (nature, conditions générales de mise en œuvre et d'utilisation, durée, tarification, conditions de résiliation, voies de recours...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention de partenariat, et de mandater M le Maire pour la signature des actes s'y afférents.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : Le Maire, rappelle qu'aux termes de l'article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires titulaires est obligatoire en lieu et place de la notation à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle de ces agents dans les limites réglementaires.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de gestion dynamique des ressources humaines : les avancements de grade, les promotions internes et le montant du régime indemnitaire s'appuieront sur les résultats de l'entretien professionnel.

L'entretien professionnel devra être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. Il donnera lieu à un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte-rendu comportera une appréciation générale littéraire, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent. Il sera soumis au visa du maire après sa notification à l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'étendre l'entretien professionnel obligatoire aux agents non fonctionnaires ayant un CDD d'une durée au moins égale à un an et d'instituer les critères d'évaluation de la valeur professionnelle, suivants :

- Résultats professionnels et réalisation des objectifs :
 - Fiabilité et qualité du travail effectué
 - Sens de l'organisation et de la méthode
 - Rigueur et respect des procédures et des normes appliquées à l'emploi
 - Assiduité et ponctualité
- Compétence professionnelles et techniques :
 - Réactivité et adaptabilité
 - Autonomie
- Qualités relationnelles
 - Rapport avec la hiérarchie
 - Rapport avec les collègues
 - Sens de l'écoute et qualité de l'accueil
 - Capacité à travailler en équipe
 - Capacité à travailler avec les partenaires extérieurs institutionnels et les relations avec les usagers
- Aptitudes à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
 - Aptitude à faire des propositions (aide à la décision et initiative)
 - Sens de la rigueur de l'organisation
- Contribution à l'activité de la collectivité
 - Capacité à partager et diffuser l'information et savoir rendre compte
 - Aptitude à faire remonter l'information
 - Sens du service public et conscience professionnelle

MODIFICATION BUDGETAIRE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, il n'a pas été inscrit les opérations budgétaires concernant les travaux d'éclairage public.

En conséquence, il y a lieu de régulariser le budget de la façon suivante :

- Recette – chapitre 041 - 1678 opérations patrimoniales : 77 228 €
- Dépense - chapitre 041- 2041582– opération d'ordre : 77 228 €

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, il n'a pas été comptabilisé dans les recettes d'investissement le report du Budget de l'eau.

En conséquence, il y a lieu de régulariser le budget de la façon suivante :

- Recette – article 001 – Solde d'exécution : + 26 117.08 €
- Dépense - article 2184 – mobilier : + 13 140.08€
- Dépense – article 1678 – éclairage public : + 12 977 €

Soit un résultat par article :

- Recette – article 001 – Solde d'exécution : 85 892.06€
- Dépense - article 2184 – mobilier : 17 140.08€
- Dépense – article 1678 – éclairage public : 22 769 €

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, il n'a pas été comptabilisé dans la bonne imputation les dépenses concernant l'aménagement du hameau de Vaucelles pour la part Chartres Métropole.

En conséquence, il y a lieu de régulariser le budget de la façon suivante :

- Dépense - article 2313 – construction : - 99 279 €
- Dépense – article 4281 – opération sous mandat : + 99 279 €

Soit un résultat par article :

- Dépense - article 2313 – construction : 129 321€
- Dépense – article 4281 – opération sous mandat : 99 279 €

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

CREATION DE POSTE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame CARMOIN Sandrine est employée en tant qu'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 6h86 par semaine. Considérant qu'il est impératif de modifier la durée de service de ce poste dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, décident à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 11h10/semaine à compter du 01^{er} décembre 2015.

Décision est également prise de supprimer le poste de 6.86h/semaine, après avis du C.T.P.

DEREGLEMENTATION DES TARIFS ENERGIE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de changer de fournisseur d'électricité au 31 décembre 2015. Conformément à l'article L.331-3 du code de l'énergie, il est possible de quitter les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour un contrat en offre de marché, à tout moment, sans préavis et sans frais de résiliation.

Après débat, délibération et vote, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de reconduire nos contrats avec la RSEIPC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Madame PETRI Noémie secrétaire au Sivom à compter du 30 juin 2015 et qu'il est nécessaire de signer une convention entre la Commune de Mignières et le SIVOM du Bois Gueslin afin que Madame Mouzé Sonia puisse être mise à disposition pour 5 heures par semaine. Cette convention sera proposée au prochain Conseil du SIVOM.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette mise à disposition et mandatent Monsieur Le Maire pour signer la convention.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'abbé Hugues De Tilly avait sollicité les spécialistes de la conservation concernant la Statut représentant la Vierge Marie qui se situe dans la Chapelle. Il y avait une 60ème de demande et seulement 3 ont été retenus. Malheureusement le dossier de Mignières n'a pas été retenu. Il serait judicieux de réitérer cette demande l'année prochaine.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatique arrive à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de renouveler pour une durée de trois ans ce contrat pour un coût global de 6 237 €H.T.- cession du droit d'utilisation – réparti de la façon suivante :

- Période de 15/12/2015 au 14/12/2016 pour 2079,00 €H.T.
- Période de 15/12/2016 au 14/12/2017 pour 2079,00 €H.T.
- Période de 15/12/2017 au 14/12/2018 pour 2079,00 €H.T.

Et d'un coût global de 693 €H.T. – maintenance et formation – réparti de la façon suivante :

- Période de 15/12/2015 au 14/12/2016 pour 231,00 €H.T.
- Période de 15/12/2016 au 14/12/2017 pour 231,00 €H.T.
- Période de 15/12/2017 au 14/12/2018 pour 231,00 €H.T.

Monsieur le Maire est mandaté pour signer ce contrat.

Monsieur Luton évoque l'idée d'une uniformisation des logiciels via Chartres Métropole. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait dans un premier temps avoir du matériel adapté dans chaque Commune de l'agglomération.

Monsieur le Maire informe que la kermesse de l'école se déroulera le samedi 25 juin 2016. Les parents d'élève ont signalé qu'il y avait un problème de visibilité lors du spectacle dans la Grange, effectivement les petits ne sont pas visibles par tous.

M Lorde demande à se faire remplacer au niveau du Conseil d'école. M Luton se propose ayant ses enfants à l'école, il souhaite s'investir davantage. Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal accepte ce changement à l'unanimité.

M Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de fixer les tours de garde des élections.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du programme du Téléthon et compte sur leur participation.

M CARRE informe que la visite du CORG se déroulera le 10 novembre 2015 à 17h30 à Lucé.

Monsieur le Maire informe que le marché du dimanche ne se fera plus, faute de fréquentation.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place des poteaux amovibles sur la place des Granges car les véhicules roulent de façon régulière sur les pavés.

La séance est levée à 22 heures 50.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
175	05/11/2015	Demande de FDAIC		
176	05/11/2015	Convention B.L.R		
177	05/11/2015	Convention de partenariat pour l'adhésion à la plateforme d'achat Communautaire		
178	05/11/2015	Recrutement pour opération de recensement		
179	05/11/2015	Numérotation de voirie		
180	05/11/2015	Numérotation de voirie		
181	05/11/2015	Recours prestations facultatives du CDG28		
182	05/11/2015	Mise en œuvre de l'entretien professionnel		
183	05/11/2015	Décision Modificative		
184	05/11/2015	Décision Modificative		
185	05/11/2015	Décision Modificative		
186	05/11/2015	Déréglementation des Tarifs d'énergie		
187	05/11/2015	Convention de mise à disposition de personnel entre la Mairie de Mignières et le SIVOM du Bois Gueslin		
188	05/11/2015	Contrat Ségilog		
189	05/11/2015	Création de poste		
190	05/11/2015	Décision Modificative		